





COMMUNIQUÉ

Inauguration des Parcs éoliens de Témiscouata

Saint-Honoré-de-Témiscouata (Québec), le 2 février 2015 – Boralex inc. (« Boralex ») et la Municipalité régionale de comté (« MRC ») de Témiscouata sont heureuses de procéder à l'inauguration officielle des Parcs éoliens de Témiscouata, à la suite de la mise en service en décembre 2014 des premiers 23,5 MW.

Monsieur Jean D'Amour, ministre responsable des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime, a affirmé que « l'éolien est sans contredit une industrie positive pour les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. L'industrie manufacturière ainsi que les biens et services connexes au domaine de l'éolien ont contribué significativement à la création d'emplois dans ces régions. C'est avec grand plaisir que je participe aujourd'hui à l'achèvement de ce projet porteur pour la région de Témiscouata. »

« Les Parcs éoliens de Témiscouata engendreront des retombées importantes pour le Témiscouata et ils seront profitables à l'ensemble de notre communauté pour les 20 prochaines années. C'est donc avec une grande fierté que la MRC de Témiscouata inaugure avec son partenaire Boralex le parc éolien communautaire. Ce projet a permis la création de centaines d'emplois durant la construction en plus des emplois pour la phase d'opération! » souligne madame Guylaine Sirois, préfet de la MRC de Témiscouata.

Patrick Lemaire, président et chef de la direction de Boralex, a tenu à « féliciter l'équipe qui a réalisé un travail impeccable afin de livrer le projet dans les délais prévus tout en maintenant un excellent bilan en matière de santé et sécurité sur le chantier. » Il a souligné également « l'accueil et le support de la communauté du Témiscouata ainsi que la collaboration exceptionnelle de son partenaire, la MRC de Témiscouata. »

Faits saillants des Parcs éoliens de Témiscouata :

- Plus de 225 000 heures travaillées jusqu'à présent pour réaliser Témiscouata I et II;
- 65 M\$ d'investissements requis pour la réalisation de Témiscouata I et 130 M\$ pour Témiscouata II, dont 60 % au Québec et 25 M\$ de retombées économiques directes jusqu'à présent dans la région du Bas-Saint-Laurent, dont 7,5 M\$ au Témiscouata;
- En moyenne, 200 travailleurs impliqués dans la construction en 2014, dont 40 % provenant de la région du Bas-Saint-Laurent et du Témiscouata;
- Création de 6 à 8 emplois pour l'opération des Parcs éoliens de Témiscouata;
- Plus d'une trentaine d'entreprises locales de région du Bas-Saint-Laurent et du Témiscouata ont participé à la construction.

Les travaux du parc éolien Témiscouata II, d'une puissance de 51,7 MW, reprendront au printemps, alors que le transport des composantes et le montage des éoliennes seront réalisés. La mise en service de ces MW supplémentaires est prévue en décembre 2015.

Pour toute information, consultez le site Internet des Parcs éoliens de Témiscouata : www.eolientemiscouata.com

À propos des Parcs éoliens de Témiscouata

Les Parcs éoliens de Témiscouata, d'une puissance contractée totalisant 75,2 MW, comportent le parc éolien communautaire (Témiscouata I) de 23,5 MW réalisé en partenariat par la MRC de Témiscouata et Boralex, mis en service en décembre 2014, et le projet éolien Témiscouata II de 51,7 MW dont la mise en service est prévue à la fin de 2015.

À propos de la MRC de Témiscouata

La Municipalité régionale de comté (« MRC ») de Témiscouata est un organisme qui œuvre en aménagement du territoire, en urbanisme, en protection de l'environnement, en développement régional, culturel et sociocommunautaire. Sous la présidence d'un préfet élu au suffrage universel, le conseil de la MRC est composé des maires et mairesses des 19 municipalités de son territoire. Par son action politique, la MRC assure un leadership mobilisateur au service de ses concitoyens et concitoyennes. En plus de se préoccuper de l'organisation physique de son territoire, la MRC s'implique au niveau de nombreux dossiers de développement local et régional qui ont une incidence directe sur le mieux-être et sur la qualité de vie de sa population.

À propos de Boralex

Boralex est une société productrice d'électricité vouée au développement et à l'exploitation de sites de production d'énergie renouvelable. À l'heure actuelle, la Société opère une base d'actifs totalisant une puissance installée de plus de 940 MW au Canada, en France et dans le nord-est des États-Unis. De plus, Boralex est engagée, seule ou avec des partenaires canadiens et européen, dans des projets énergétiques en développement représentant plus de 150 MW additionnels qui seront mis en service d'ici la fin 2015. Employant plus de 250 personnes, Boralex se distingue par son expertise diversifiée et sa solide expérience dans quatre types de production d'énergie — éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. Les actions et les débentures convertibles de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous les symboles BLX et BLX.DB respectivement. Pour de plus amples renseignements, visitez www.boralex.com ou www.sedar.com

Mise en garde à l'égard d'énoncés prospectifs

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection particulière. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les projections ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent, mais non de façon limitative, l'effet général des conditions économiques, la disponibilité et l'augmentation des prix des matières premières, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'électricité, la capacité de financement de la Société, les changements négatifs dans les conditions générales du marché et des règlementations affectant son industrie, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir, sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations soient faites.

Aucune assurance ne peut être donnée quant à la concrétisation des résultats, du rendement ou des réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder une confiance exagérée à ces déclarations prospectives. À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Pour de plus amples renseignements :

Médias

Patricia Lemaire
Directrice, affaires publiques et communications
Boralex inc.
(514) 985-1353
patricia.lemaire@boralex.com

Caroline Chassé
Directrice des communications et de la culture
MRC de Témiscouata
418-899-6725 poste 111
cchasse@mrctemis.ca

Investisseurs

Marc Jasmin
Directeur, relations investisseurs
Boralex inc.
(514) 284-9868
marc.jasmin@boralex.com